

# ► L'AVENIR DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Vers un système de rapports en vertu de **l'article 22** de la Constitution de l'OIT modernisé

*28 mai 2026*

## QUELS SONT LES DEUX OBJECTIFS ESSENTIELS?

### ► Moderniser le système afin de...

1. **rationaliser** la communication d'informations tout en assurant un contrôle véritablement **efficace** au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT.
2. **faciliter la participation** des États Membres ainsi que favoriser **l'apprentissage par les pairs** en rendant publiques les informations sur la législation et les politiques nationales conformes aux normes.



## QUELS SONT LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DÉCISION DU CONSEIL, ADOPTÉE EN NOVEMBRE 2025?

- ▶ De rapports sur les instruments individuels à rapports **thématiques** sur 15 **groupes** en utilisant des **TIR**.
- ▶ Mise en œuvre **progressive** (2027-2034):
  - cycle **de 3/6 ans** pour les groupes mixtes (pas de changement);
  - cycle **de 4 ans** pour LILA (**NOUVEAU**); et
  - cycle **de 6 ans** pour les groupes techniques (pas de changement).
- ▶ 2026: année **de transition** (aucun rapport régulier).
- ▶ 2027: Application Web pour **la soumission en ligne** des TIR.
- ▶ Les informations contenues dans le TIR seront **accessibles** aux autres gouvernements après leur examen par la CEACR (sauf si elles seront marquées comme étant «d'accès restreint»).
- ▶ Avec **l'assistance technique** du BIT – Une seule OIT en action!



Organisation  
internationale  
du Travail

▶ GB.355/LILS/1

### Conseil d'administration

355<sup>e</sup> session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section des questions juridiques et des normes  
internationales du travail LILS  
Segment des normes internationales du travail et des droits  
de l'homme

Date: 21 octobre 2025  
Original: anglais

Première question à l'ordre du jour

**Proposition visant à rationaliser la présentation de rapports sur les conventions ratifiées au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT par la mise en place progressive de rapports thématiques**

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à examiner et à adopter certaines propositions en vue de la rationalisation de la présentation des rapports sur les conventions ratifiées au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT par la mise en place progressive de rapports thématiques (voir le projet de décision au paragraphe 37).

**Objetif stratégique pertinent:** Protection des travailleurs.

**Principal résultat:** Résultat 1: Une action normative forte et moderne en faveur de la justice sociale.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Voir paragraphes 16 à 20.

**Suivi nécessaire:** Mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département des normes internationales du travail (NORMES).

**Documents connexes:** GB.334/INS/5/Décision; GB.349/INS/7; GB.352/LILS/4; GB.352/PV.

## ▶ QUELS GROUPES THÉMATIQUES POUR LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS?

### ▶ 15 groupes thématiques

Sécurité et santé au travail	Travail forcé	Travail des enfants	Liberté syndicale, négociation collective, consultation tripartite	Égalité et élimination de la violence et du harcèlement
Inspection et administration du travail	Politique de l'emploi et politique sociale	Travailleurs migrants	Sécurité sociale et protection de la maternité	Questions concernant les pêcheurs
Questions maritimes	Temps de travail	Salaires	Peuples autochtones et tribaux	Catégories particulières de travailleurs

## ▶ QU'EST-CE QU'UN «TIR»?

- ▶ = Un **seul rapport** couvrant toutes les conventions et protocoles du même groupe thématique.
  - ▶ Les TIR s'articuleront autour d'une série de demandes d'informations concernant **toutes les dispositions de fond** des instruments.
  - ▶ Les TIR seront **adaptés** afin que le gouvernement **n'ait** à fournir d'informations que sur les mesures qu'il aura prises pour appliquer les dispositions des instruments ratifiés relevant du groupe thématique en question.
- ▶ Les gouvernements seront invités à **fournir des informations** sur les mesures nationales donnant effet aux dispositions concernées au niveau national et à **répondre** à tout commentaire en suspens formulé par la CEACR au sujet des instruments en question.

# EXEMPLE DE DEMANDE D'INFORMATION

**C.8** Informations sur les mesures prises pour permettre le règlement des différends liés à la détermination des conditions d'emploi des agents publics par voie de négociation ou des mécanismes donnant des garanties d'indépendance et d'impartialité tels que la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

**Article 8 de la convention n° 151. Articles 5, paragraphe 2 e), et 6 de la convention n° 154**

## Mesures d'application (informations fournies par le gouvernement)

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

## Commentaire de la CEACR

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

## Réponse du gouvernement au commentaire de la CEACR

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

ORIENTATION

COMMENT LE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF VA-T-IL SE DÉROULER ?

		Déploiement progressif															
Groupe thématique	Type d'instrument	2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034	
	Fondamental	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z
Égalité, élimination de la violence et du harcèlement	Technique	A-B		O-S		G-K		C-F		T-Z		L-N		A-B		O-S	
	Fondamental	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z
Travail des enfants	Technique	C-F		T-Z		L-N		A-B		O-S		G-K		C-F		T-Z	
	Fondamental	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z
Travail forcé	Fondamental	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z
Liberté syndicale, négociation collective, consultations tripartites	Fondamental + gouvernance	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F
	Technique	G-K		A-B		O-S		L-N		C-F		T-Z		G-K		A-B	
Sécurité et santé au travail	Fondamental	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N
	Technique	T-Z		L-N		C-F		O-S		G-K		A-B		T-Z		L-N	
Inspection et administration du travail	Gouvernance + Technique	S-Z		E-L		A-D		M-R		S-Z		E-L		A-D		M-R	
Politique de l'emploi et politique sociale	Gouvernance	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F	O-S	T-Z	G-K	L-N	A-B	C-F
	Technique	L-N		C-F		T-Z		G-K		A-B		O-S		L-N		C-F	
Salaires	Technique	L-N		C-F		T-Z		G-K		A-B		O-S		L-N		C-F	
Questions maritimes	Technique	O-S		G-K		A-B		T-Z		L-N		C-F		O-S		G-K	
Sécurité sociale et protection de la maternité	Technique			O-S		G-K		C-F		T-Z		L-N		A-B		O-S	
Peuples autochtones et tribaux	Technique			C-F		T-Z		G-K		A-B		O-S		L-N		C-F	
Travailleurs migrants	Technique			A-B		O-S		L-N		C-F		T-Z		G-K		A-B	
Temps de travail	Technique					L-N		A-B		O-S		G-K		C-F		T-Z	
Questions concernant les pêcheurs	Technique					C-F		O-S		G-K		A-B		T-Z		L-N	
Catégories particulières de travailleurs	Technique					A-B		T-Z		L-N		C-F		O-S		G-K	

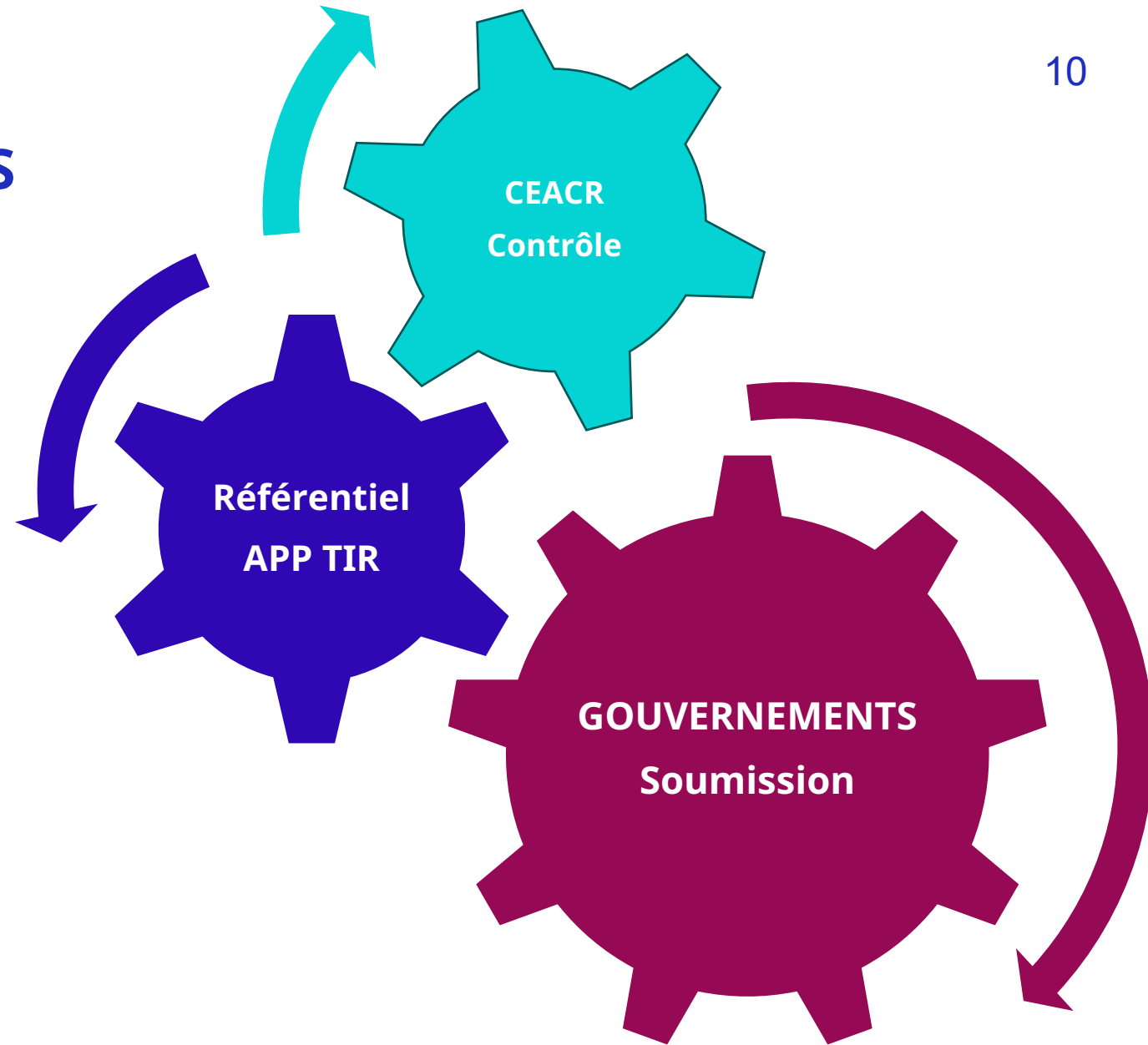
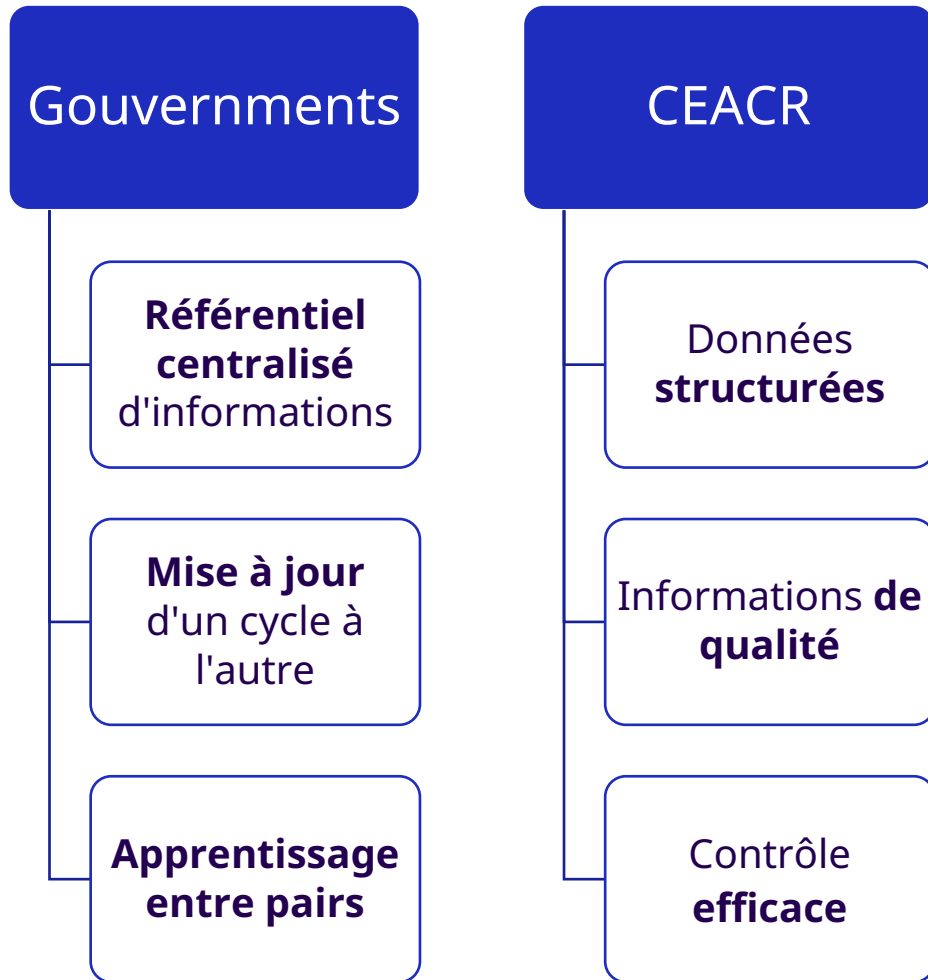
## CALENDRIER DES RAPPORTS: Utopia

Rapports thématiques (TIR) (2027-2034)							
2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2 x TIR	3 x TIR	4 x TIR	2 x TIR	5 x TIR	3 x TIR	2 x TIR	4 x TIR
Sécurité et santé au travail (complet)	Égalité, élimination de la violence et du harcèlement (fondamentales uniquement)	Liberté syndicale, négociation collective, consultation tripartite (fondamentales et de gouvernance uniquement)	Questions maritimes	Égalité, élimination de la violence et du harcèlement (complet)	Liberté syndicale, négociation collective, consultation tripartite (complet)	Sécurité et santé au travail (complet)	Égalité, élimination de la violence et du harcèlement (principes fondamentaux uniquement)
Inspection et administration du travail	Travail des enfants (complet)	Politique de l'emploi et politique sociale (complet)	Catégories particulières de travailleurs	Travail des enfants (fondamentales uniquement)	Politique de l'emploi et politique sociale (de gouvernance uniquement)	Questions concernant les pêcheurs	Travail des enfants (complet)
	Travail forcé	Salaires		Travail forcé	Travailleurs migrants		Travail forcé
		Peuples autochtones et tribaux		Sécurité sociale et protection de la maternité			Temps de travail
				Inspection et administration du travail			

## **CALENDRIER DES RAPPORTS DANS NORMLEX**

- ▶ **En 2026, les demandes de rapports au titre de l'article 22 adressées aux États Membres (AUCUN rapport régulier) porteront UNIQUEMENT sur...**
  - les rapports demandés par la CAN;
  - les rapports demandés par le Conseil d'administration à la suite de décisions prises en vertu des articles 24 et 26 de la Constitution de l'OIT;
  - les rapports anticipés demandés par la CEACR pour 2026 (cas de note de bas de page);
  - les premiers rapports qui doivent être soumis en 2026.
  
- ▶ **À partir de 2027...**
  - TIR;
  - Premiers rapports;
  - Rapports hors-cycle.

# AMÉLIORATION DU PROCESSUS GRÂCE AUX OUTILS NUMÉRIQUES



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'APPLICATION TIR

Utilisateurs et rôles multiples

Tableaux de bord pour suivre la progression

Saisie d'informations et de pièces jointes

Téléchargement

Accès facile aux informations

## Social Security and Maternity Protection

See other responses  | Search questions 

A. Social security and branches - II. Medical Care

### Objectives of medical care (A.5)

Information on the measures taken to ensure that medical care is provided to maintain, restore or improve the health of patients and their ability to work and to attend to their

Convention 102 : [Article 10\(3\)](#) - Convention 130 : [Article 9](#)



Implementing measures

Completed  Restricted

Cancel

Save

Save & close

**B** / **I** / **U**    Normal  Size

## ► Renforcement des capacités et assistance technique

Une seule OIT en action – Bureau, Centre international de formation et mandants

### Boîte à outils

- Activités régionales et sous-régionales (en ligne et en présentiel)
- Sessions dédiées aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs
- Collecte des informations déjà soumises (rapports antérieurs)
- Groupes de travail nationaux

### Prochaines étapes

## ► ACRONYMES

- **CAN** = Commission pour l'application des normes de la Conférence
- **CEACR** = Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
- **Conseil** = Conseil d'administration du BIT
- **LILA** = Inspection et administration du travail
- **TIR** = Rapport thématique sur l'application des instruments ratifiés

## ► POUR EN SAVOIR PLUS

- Page sur l'avenir de la présentation des rapports sur les conventions ratifiées, avec questions fréquentes
- Contacts: [normes@ilo.org](mailto:normes@ilo.org)